

Garantie limitée internationale Cochlear™ Nucleus®

E. Renseignements et coordonnées de Cochlear

Pour toute demande de renseignement ou réclamation relevant de la présente garantie, veuillez contacter votre distributeur Cochlear ou le **service clientèle** Cochlear le plus proche de chez vous parmi les adresses indiquées ci-dessous.

<p>Cochlear Asia Pacific 1 University Avenue Macquarie University NSW 2109 Australia</p> <p>Tél. : +61 2 9428 6555 Fax : +61 2 9428 6353</p> <p>E-mail : customerservice@cochlear.com</p>	<p>Cochlear Europe 6 Dashwood Lang Road Bourne Business Park Addlestone Surrey KT152HJ UK</p> <p>Tél. : +44 1932 263 400 Fax : +44 1932 263 426</p> <p>E-mail : info@cochlear.co.uk</p>	<p>Cochlear Americas 10350 Park Meadows Drive Lone Tree CO 80124 USA</p> <p>Appel gratuit (Amérique du Nord) 1800 483 3123 Tél. : +1 303 790 9010 Fax : +1 303 524 6782</p> <p>E-mail : customer@cochlear.com</p>	<p>Cochlear Latinoamérica International Business Park Building 3835, Office 403 Panama Pacifico Boulevard Panama City Panama</p> <p>Tél. : +507 830 6900 Fax : +507 830 6218</p> <p>E-mail : clasapedidos@cochlear.com</p>
--	--	--	---

Vous pouvez également contacter Cochlear à l'adresse la plus proche de chez vous. Pour obtenir les coordonnées, consultez notre site Internet à l'adresse www.cochlear.com, ou reportez-vous au verso de la couverture de votre mode d'emploi.

Autres informations importantes

Sans étendre la *garantie* ni les conditions générales et limites de la *garantie*, les informations qui suivent fournissent davantage de conseils concernant la *garantie* et l'utilisation de vos produits.

Mauvais usage, négligence ou accident

Cochlear se réserve le droit d'annuler la présente *garantie* en cas de signes de mauvais usage, de négligence ou d'endommagement accidentel du *produit* et qui est imputable au porteur, au *régleur* ou à toute autre personne. Par exemple, s'il est manifeste que le *produit* a été mâché ou mordu, ceci constitue un mauvais usage.

Endommagement superficiel

La *garantie* ne couvre pas les endommagements d'ordre esthétique ou superficiel découlant de l'utilisation, tels que les accrocs, les rayures, les marques, les bosses ou le plastique cassé.

Endommagement accidentel provoqué par des animaux

La *garantie* ne couvre pas les endommagements provoqués sur le *produit* par des animaux.

Altération, mauvais usage ou réparation non agréée

Cochlear se réserve le droit d'annuler la présente *garantie* en cas de signes d'altération, de mauvais usage ou de réparation du *produit* par toute personne qui n'a pas été expressément autorisée par *Cochlear*. *Cochlear* et ses partenaires SAV agréés sont seuls habilités à réparer les *produits Cochlear*.

Utilisation dans l'eau ou à proximité de l'eau / endommagement par l'eau

Cochlear se réserve le droit d'annuler la présente *garantie* en cas de signes d'une utilisation du *produit* dans l'eau qui ne respecterait pas : les propriétés d'étanchéité à l'eau du *produit* ; les instructions relatives à l'entretien et à la maintenance fournies dans le manuel d'utilisation de *votre produit* ; ou les instructions fournies dans les manuels d'utilisation des boîtiers étanches de marque *Cochlear*. Veuillez à bien lire les informations contenues dans le manuel d'utilisation de *votre produit* concernant une utilisation et un entretien appropriés dans l'eau et à proximité de l'eau.

Utilisation de produits autres que les produits Cochlear

La *garantie* ne couvre pas les défauts ou endommagements générés par, ou liés à l'utilisation de ce *produit* avec une *unité de traitement* d'une autre marque que *Cochlear*, et/ou un *implant* d'une autre marque que *Cochlear*, et/ou tout autre article (y compris, sans toutefois s'y limiter, une pile ou un accessoire) dont l'utilisation avec le *produit* n'est pas approuvée par *Cochlear*.

Ce document est important. Il contient une garantie valable pour chaque produit identifié dans le tableau 1 (le « *produit* ») correspondant aux durées de garantie indiquées dans les tableaux 1 et 2 (la « *garantie* »). Les conditions générales de la *garantie* sont définies dans les pages suivantes. Elles comprennent des indications importantes concernant les limites d'utilisation du *produit*. Cette *garantie* présente des termes en italique, *comme ceci*, dont la signification est définie dans la présente *garantie*.

Pour les implants et les unités de traitement, cette garantie nécessite l'enregistrement de votre produit. Dans le cas d'accessoires, une preuve d'achat est requise. Veuillez procéder à l'enregistrement de votre produit si nécessaire, conformément aux instructions d'enregistrement. Veuillez conserver tout reçu ou facture fournis au moment de l'achat de votre produit.

Veuillez noter les informations indiquées ci-dessous qui vous concernent et conserver ce document afin de disposer des détails de la *garantie*.

Selon le pays d'achat du *produit*, le fournisseur de cette *garantie* (ci-après « *Cochlear* ») est soit Cochlear Limited (ABN 96 002 618 073), soit l'une de ses filiales. Vous trouverez les coordonnées de *Cochlear* à la fin de cette *garantie*.

La durée de la *garantie* pour chaque *produit* (la « *durée de garantie* ») figure ci-dessous. Veuillez également consulter les informations détaillées ci-dessous concernant le début des *durées de garantie*.

Garantie

Produit	Durée de garantie	Début
Implant cochléaire Nucleus®	10 ans	La garantie commence à la date de l'opération.
Implant auditif du tronc cérébral Nucleus		
Unité de traitement / commande	3 ans	
Antenne, aimant		
Câbles, adaptateurs		
Batterie rechargeable et module		
Chargeur de batteries, kit de charge		
Compartiment à piles, cache-piles (zinc-air)		
Assistant sans fil, télécommande		
Écouteur Hybrid, dômes, embouts intra auriculaires, outils		
Accessoires True Wireless™		
Tous les autres accessoires	90 jours	

Tableau 1 : Durées de garantie pour les produits achetés

Demande de maintenance	Durée de garantie
Pendant une durée de garantie	La durée de garantie restante pour le produit d'origine reste applicable.
En dehors de toute durée de garantie (frais de maintenance facturés)	6 mois, à compter de 2 semaines après l'envoi du produit réparé ou du produit de remplacement par Cochlear.

Tableau 2 : Durées de garantie pour le produit réparé ou le produit de remplacement

Les systèmes d'implants Cochlear sont protégés par un ou plusieurs brevets internationaux. Les déclarations de ce guide sont considérées comme avérées et correctes à la date de publication. Les spécifications peuvent toutefois être modifiées sans avis préalable. ACE, Advance Off-Stylet, AOS, AutoNRT, Autosensitivity, Beam, Bring Back the Beat, Button, Carina, Cochlear, 科利耳, コクレア, 코클리어, Cochlear SoftWear, Contour, コントウア, Contour Advance, Custom Sound, ESPrit, Freedom, Hear now. And always, Hugfit, Hybrid, Invisible Hearing, Kanso, MET, MicroDrive, MP3000, myCochlear, mySmartSound, NRT, Nucleus, Osia, Outcome Focused Fitting, Off-Stylet, Profile, Slimline, SmartSound, Softip, SPrint, True Wireless, le logo en forme d'ellipse et Whisper sont des marques de commerce ou des marques déposées de Cochlear Limited. Ardium, Baha, Baha SoftWear, BCDrive, DermaLock, Human Design, Piezo Power, SoundArc, Vistafix et WindShield sont des marques de commerce ou des marques déposées de Cochlear Bone Anchored Solutions AB.

© Cochlear Limited 2022

D1971852 V1
French translation of D1963743 V1 2022-03



Hear now. And always
Cochlear®

Conditions générales et limites de la garantie

A. Introduction

La présente *garantie vous* confère des droits légaux spécifiques. Il se peut que *vous* disposiez d'autres droits en vertu des *lois locales*.

B. Vos garanties et droits

- Nous, Cochlear* (ci-après « *notre* », « *nos* » ou « *nous* »), garantissons au consommateur initial du produit (ci-après « *vous* » ou « *votre* »), que :
 - chaque *produit* est de qualité marchande ;
 - chaque *produit* est raisonnablement adapté à l'usage ou aux usages pour lesquels il a été fourni ; et
 - chaque *produit* est dépourvu de vice de conception, fabrication et matériaux pendant la *durée de garantie*.

La présente *garantie* ne saurait être remise en cause tant qu'il est possible de réaliser une programmation correcte.

- Si *votre produit* s'avère ne pas être de qualité marchande, raisonnablement adapté à l'usage ou aux usages pour lesquels il a été fourni, ou s'il présente des vices de conception, de fabrication ou de matériaux durant la *durée de garantie*, *nous nous* réservons le droit de choisir une des solutions suivantes :
 - réparer le *produit* ; ou
 - remplacer le *produit* (le *produit* peut être remplacé par un produit reconditionné et pourra différer de la pièce d'origine à condition que la différence ne soit pas matérielle) ; ou
 - prendre en charge les frais de réparation du *produit* ; ou
 - prendre en charge le coût du remplacement du *produit* ; ou
 - effectuer un remboursement ou émettre un avoir correspondant au prix du *produit*.

Nos obligations énoncées dans la présente clause B2 ne s'appliquent pas aux frais, pertes ou dépenses connexes ou accessoires en relation avec, ou engagés du fait de toute réclamation relevant de la présente *garantie*, y compris notamment : (i) tout manque à gagner, perte de revenus ou de profits ; ou (ii) tous les coûts ou frais médicaux et/ou de santé (y compris les coûts ou dépenses relatifs à une intervention chirurgicale, une hospitalisation ou des services d'audiologie), frais de soins auxiliaires, frais ou dépenses liés à l'hébergement ou au déplacement. *Vous* devrez assumer les frais découlant de toute réclamation relevant de la présente *garantie*.

Remarque : pour les clients australiens uniquement, veuillez consulter la section « Remarques (pour l'Australie uniquement) » ci-dessous.

- Sauf indication contraire dans les *lois locales* et dans la limite de celles-ci, *nous* ne pourrons être tenus pour responsables (sauf dans les situations définies dans la présente *garantie*) envers *vous* ou toute autre personne, et quelles que soient les circonstances, des dommages ou pertes directs, accessoires ou indirects (y compris les pertes ou les dommages causés par des négligences ou des actes délibérés ou fautes) découlant de, ou liés à une violation de *notre* part ou de *nos* employés, agents ou sous-traitants : (i) des conditions générales de la présente *garantie* ; (ii) de toute obligation légale, civile ou imposée par la loi, ou (iii) de toute garantie légale ou de toute autre garantie ou condition générale implicite en relation avec le *produit*.
- Sauf indication contraire dans les *lois locales* et dans la limite de celles-ci, lorsqu'un *produit* est réparé ou remplacé conformément à la clause B2 de la présente *garantie*, cette *garantie* demeurera en vigueur pendant la *durée restante de la garantie* du *produit* d'origine.
- Toutes les conditions générales et garanties statutaires ou autres, qui ne sont pas définies dans la présente *garantie*, sont expressément exclues par la présente et ne s'appliqueront pas au *produit* sauf si ces conditions générales et garanties sont sous-entendues ou s'appliquent du fait des *lois locales* en vigueur et ne peuvent être exclues ni limitées.
- Lorsque les *lois locales* en vigueur prévoient des conditions générales ou garanties qui ne peuvent être exclues ni limitées, ces conditions générales ou garanties sont alors applicables à *vous* et au *produit* et les exclusions et limitations définies dans la présente *garantie* peuvent s'appliquer uniquement à *vous* en partie ou pas du tout.
Remarque : pour les clients australiens uniquement, veuillez consulter la section « Remarques (pour l'Australie uniquement) » ci-dessous.
- Toute exclusion ou restriction définie ci-dessus qui est contraire aux *lois locales* en vigueur sera sans effet uniquement dans la mesure où une telle restriction ou limitation est contraire à ces lois.

Remarques (pour l'Australie uniquement) :

- Les produits mis en réparation peuvent être remplacés par des produits remis à neuf du même type plutôt que réparés. Des pièces remises à neuf peuvent être utilisées dans le cadre de la réparation des produits.
- Les avantages offerts par la présente garantie s'ajoutent à tous les autres droits et voies de recours du consommateur en vertu de la loi s'appliquant aux produits et services auxquels cette garantie est liée.
- Nos produits sont soumis à des garanties qui ne peuvent pas être exclues en vertu de la loi australienne sur la protection du consommateur. Vous pouvez prétendre à un remplacement ou à un remboursement en cas de défaut majeur et en compensation pour tout autre endommagement ou perte raisonnablement prévisible. Vous pouvez également faire réparer ou remplacer les produits si leur qualité n'est pas acceptable et que le défaut n'est pas considéré comme majeur.

La loi australienne sur la protection du consommateur exige l'inclusion de telles remarques.

C. Restrictions des garanties

- Le *produit* est conçu et fabriqué pour fonctionner conformément aux caractéristiques techniques correspondantes qui sont (le cas échéant) indiquées dans le manuel d'utilisation joint au *produit*.
- Sauf spécification contraire dans la documentation d'utilisation, le *produit* est conçu et fabriqué pour fonctionner dans une plage de température allant de +5 °C (+41 °F) à +40 °C (+104 °F) pour les *unités de traitement* et de commandes, et de +10 °C (+50 °F) à +43 °C (+109,4 °F) pour les *implants*. Sauf spécification contraire dans la documentation d'utilisation, le *produit* ne doit jamais être exposé à des températures inférieures à -20 °C (-4 °F) ou supérieures à +50 °C (+122 °F). Le non-respect de ces directives entraîne l'annulation de la *garantie du produit*.
- Le *produit vous* est fourni ou est fourni à *votre* centre de réglage/*votre régleur* sous réserve de *nos* conditions standard de vente. En cas d'incohérence entre les termes de la présente *garantie* et *nos* conditions standard de vente, *nos* conditions standard de vente prévaudront.
- Nous* ne fournissons pas de recommandations ou conseils médicaux, et *nous* ne prenons pas de décisions thérapeutiques. Pour tous les avis et recommandations d'ordre médical et les décisions thérapeutiques concernant le *produit*, veuillez consulter votre *régleur*.
- En cas d'implantation ou de première utilisation du *produit* après la « date d'expiration » indiquée sur l'emballage (le cas échéant), *Cochlear* se réserve le droit d'annuler la *garantie* de ce *produit*.
- Pour les *implants* et les *unités de traitement*, cette *garantie* nécessite l'enregistrement de *votre produit*. Dans le cas d'accessoires, une preuve d'achat est requise. Veuillez procéder à l'enregistrement de *votre produit* si nécessaire, conformément aux instructions d'enregistrement. Veuillez conserver tout reçu ou facture fournis au moment de l'achat de *votre produit*.
- Cochlear* se réserve le droit d'annuler la présente *garantie* en cas de signes d'altération, de mauvais usage ou de réparation du *produit* par toute personne qui n'a pas été expressément autorisée par nous.
- Cochlear* se réserve le droit d'annuler la présente *garantie* en cas de signes de mauvais usage, de négligence ou d'endommagement accidentel du *produit* et qui est imputable à *vous*, au *régleur* ou à toute autre personne.
- Cochlear* se réserve le droit d'annuler la présente *garantie* si *nous* découvrons des défauts ou endommagements générés par, ou liés à, l'utilisation de ce *produit* avec une *unité de traitement* d'une autre marque que *Cochlear*, un *implant* d'une autre marque que *Cochlear* et/ou tout autre article (y compris, sans toutefois s'y limiter, une pile ou un accessoire) dont l'utilisation avec le *produit* n'est pas approuvée par *Cochlear*.
- Sous réserve des *lois locales*, *nous* ne garantissons pas l'absence de réaction physiologique indésirable au *produit*.
- Cochlear* peut exiger que le *produit* ou composant d'origine lui soit retourné afin d'évaluer la couverture de *garantie* avant de proposer un remplacement, un avoir ou un remboursement. Lorsqu'un *produit* ou composant qui a été remplacé ou retourné en vertu de la présente *garantie* est renvoyé à *Cochlear* et se trouve en sa possession physique, ce *produit* ou composant devient la propriété exclusive de *Cochlear*.
- Cochlear* décline toute responsabilité quant à la conservation ou au maintien de l'intégrité de tout *produit* n'étant pas en possession physique de *Cochlear*, y compris, sans toutefois s'y limiter, tout *produit* possédé par un hôpital, un centre médical ou un patient.
- Concernant les *implants*, il est possible que *Cochlear* ne puisse pas déterminer la validité d'une réclamation au titre de la présente *garantie* avant l'exécution de tests sur le produit explanté (qui peuvent comprendre des contrôles destructifs). Dans ce cas, *Cochlear* peut, à son gré, procéder au remplacement du produit avant l'exécution des tests, à titre de courtoisie et d'exception à la présente *garantie*, ou peut différer la couverture de *garantie* jusqu'à ce que les tests requis aient été effectués et que la couverture relevant de cette *garantie* ait été établie.
- Cette *garantie* n'est pas transmissible. *Vous* ne pouvez pas transmettre ni attribuer vos droits issus de la présente *garantie* à une personne tierce.

D. Autres mots-clés employés dans cette *garantie*

Le *régleur* désigne un professionnel de santé traitant.

L'*implant* désigne un composant implantable d'un système d'*implant* cochléaire qui contient le récepteur, le stimulateur et le faisceau d'électrodes.

Les *lois locales* désignent les dispositions légales ou autres lois pertinentes de la juridiction dans laquelle le *produit vous* a été fourni.

L'*unité de traitement* (également appelée *processeur*, *processeur vocal*, *unité de traitement du son*, *unité de traitement vocal*, *unité de processeur* et/ou *unité de processeur vocal*) désigne le composant externe d'un système d'*implant* cochléaire qui contient le micro-processeur responsable du traitement sonore et vocal.